

MOUVEMENT 2018

Remplacement / nature de support		
Proposition faite au CTA	Conséquence de la proposition	
Fusion des ZIL, BRIGADES, BDFC	Suppression des supports et ouverture de nouveaux supports avec la même école de rattachement Affectation manuelle sur les nouveaux supports avant le mouvement avec une date d'effet au 01/09/2018 et maintien de l'ancienneté (à titre définitif)	
Mesure de carte scolaire		
Suite à la fusion	Suppression des supports zil/bdfc	<ul style="list-style-type: none"> - MCS sur un support d'adjoint : Dans l'école de rattachement : 400 pts Dans la commune de l'école de rattachement : 300 points Dans la liste des communes page 19 de la circulaire du mouvement : 100 points à titre définitif - MCS sur un support de titulaire remplaçant :
Rapprochement de conjoints		
		<p>Les points seront attribués aux 2 premiers vœux remplissant les conditions prévues dans la circulaire (résidence professionnelle) quel que soit leur rang dans la fiche de vœux au</p> <p>Vœu n° 5 Commune st paul poste adjoint ecel Vœu n°6 école élémentaire x st leu Vœu n°7 commune de st leu sur poste adjoint ecma Vœu n°8 commune st paul poste adjoint ecma</p> <p>Les 5 points seront ajoutés au barème des vœux n°5 et n° 8</p>

Garde alternée		
Possibilité d'avoir des points au titre de l'autorité parentale conjointe pour les personnes ayant charge un ou des enfants de moins de 20 ans au 1 ^{er} septembre 2018 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droits de visite)	Les personnels remplissant ces conditions bénéficieront de toutes les bonifications liées à la demande de rapprochement de conjoints	En attente
DIRECTION		
Suppression du plafond des 9 points	Barème de directeur n'a plus de limite de points	En attente
Phase d'ajustement		
Les deux premiers vœux sont une indication de la zone d'affectation à privilégier en phase d'ajustement	La commune du vœu sera utilisée dans la mesure du possible pour l'affectation à titre provisoire lors de la phase d'ajustement	Classement par barème
OU	OU	OU
Les enseignants sans affectation à l'issue du mouvement devront classer dans la même application que celle utilisée pour les stagiaires . Toutes les circonscriptions par ordre de préférence.	Le classement se fera par barème sans les points de rapprochement de conjoints	L'attribution d'une circonscription se fera en fonction du barème et du nombre de possibilités d'accueil par circonscription. L'affectation à titre provisoire sera faite par le recteur sur proposition de l'IEN de la circonscription

Les travailleurs handicapés , le projet est en discussion.